



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :

LE BPJEPS SPÉCIALITÉ « EDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « « ACTIVITÉS GYMNIQUES » »

OPTION « ACROBATIQUES »

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection),
- aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection)

## PHASE 1

### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Activités Gymniques » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».






Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Gymniques » option « Acrobatiques » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1)
  - « Attestation de Formation aux Premiers secours » (AFPS),
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité,
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité,
  - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité,
  - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité,
  - Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art.25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
  - Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art.22 de l'Arrêté du 8 août 2013),
  - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
  - Les marins pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV, ou BE SELOG

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « Activités gymniques » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- Etre capable de réaliser les tests techniques suivants :
- Le(la) candidat(e) réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant les 5 éléments techniques présentés dans le tableau figurant en annexe IV-A. Le(la) candidat(e) doit valider au moins 4 des 5 éléments techniques. Un élément est validé lorsque les deux critères de réussite sont certifiés.

## TRAME DES ENCHAINEMENTS DES 5 ELEMENTS TECHNIQUES - OPTION « ACTIVITÉS GYMNINIQUES ACROBATIQUES »

Test d'entrée en formation - option activités gymniques acrobatiques		
Le candidat réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant les 5 éléments techniques présentés ci dessous. Le candidat doit valider au moins 4 éléments sur 5. Pour qu'un élément soit validé, les 2 critères de réussite doivent être certifiés.		
Définition	Dessin de l'élément technique	Critères de réussite
<b>Roue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>* réaliser la roue sur une ligne</li> <li>* garder les bras tendus</li> </ul>
<b>Appui tendu renversé</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>* garder les bras aux oreilles pendant toute la réalisation</li> <li>* s'élever à l'ATR revenir en fente</li> </ul>
<b>Roulade avant</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>* poussée complète des jambes avant de faire la roulade</li> <li>* poser la nuque sur le sol</li> </ul>
<b>Saut droit</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>* effectuer une flexion puis extension complète des jambes.</li> <li>* maintenir le ventre creux</li> </ul>
<b>Roulade arrière bras et jambes tendues</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire la roulade arrière bras tendus pendant tout l'exercice</li> <li>* faire la roulade arrière jambes tendues</li> </ul>

## PHASE 2

### TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

#### **1) EPREUVE ÉCRITE – DURÉE : 2 HEURES**

Les Tests de sélection de l'organisme de formation  
Elle a pour but de vérifier :

- les capacités de compréhension et d'analyse du candidat à la lecture de données spécifiques liées au secteur de la forme,
- les connaissances acquises sur le secteur des activités gymniques,
- les capacités du candidat à l'expression écrite.

#### **2) ENTRETIEN – DURÉE : 20 MINUTES**

L'entretien porte sur :

- Le CV le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance ;
- La lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme).
- Un questionnaire sur la connaissance de l'activité gymniques qui permettra de vérifier les acquis du futur apprenant.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : [inscription@formapi.fr](mailto:inscription@formapi.fr)